



Assemblée générale

Distr. générale
4 février 2015
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un projet de déclaration des Nations Unies sur le droit à la paix

Troisième session

20-24 avril 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 27/17, le Conseil des droits de l'homme a décidé que le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un projet de déclaration des Nations Unies sur le droit à la paix tiendrait sa troisième session en 2015 pendant cinq jours ouvrables avec pour objectif d'établir la version définitive de la déclaration.

2. Dans la même résolution, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Président-Rapporteur du groupe de travail d'organiser avant la troisième session du groupe de travail des consultations informelles auprès des gouvernements, des groupes régionaux et des parties prenantes concernées; et de rédiger une version révisée du texte en se fondant sur les débats tenus pendant les première et deuxième sessions du groupe de travail et sur les consultations informelles qui doivent se tenir entre les sessions, et de soumettre le nouveau texte avant la troisième session du groupe de travail, pour examen et poursuite des débats. Le projet de texte préparé par le Président-Rapporteur sera publié sous la cote A/HRC/WG.13/3/2.



Annexe

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Président-Rapporteur.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Programme de travail.
 5. Adoption du rapport.
-